

Le référent handicap / Ludivine Legros / les Ailes de l'emploi

Personne ressource dans la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la politique handicap, le référent handicap accompagne les agents en situation de handicap.

QUELLES SONT LES MISSIONS CLÉS DU RÉFÉRENT HANDICAP ?

Les missions du référent handicap doivent être décrites dans une fiche de poste adaptée au contexte et aux besoins locaux, qui précise notamment ses liens fonctionnels avec les équipes et les autres acteurs de la santé au travail (service de santé au travail, service social du personnel, ergonome, psychologue...). Quelques missions phares du référent handicap peuvent être citées à titre d'exemple :

- Coordonner et suivre le projet de manière opérationnelle en le déclinant au travers d'un plan d'actions, en mettant en place des indicateurs de suivi (tableaux de bords, fiches individuelles de suivi...), en réalisant des bilans annuels, en suivant la convention avec le FIPHFP...
- Animer la dynamique pluridisciplinaire interne et externe: mobiliser les acteurs internes, développer des partenariats avec les acteurs externes (cf. cartographie) et travailler en réseau.
- Assurer le lien avec les équipes, le comité de pilotage, la commission pluridisciplinaire de maintien dans l'emploi, les instances représentatives du personnel.
- Suivre administrativement les BOE, réaliser la déclaration annuelle, être l'interlocuteur du FIPHFP, constituer des dossiers de financement...
- Assurer ou aider à la mise en place d'actions de formation, de communication et de sensibilisation auprès des personnels (Semaine pour l'emploi des Personnes Handicapées, brochures, événements...).
- Informer sur les aides du FIPHFP pour qu'elles soient plus connues et mieux utilisées, constituer et suivre les demandes d'aide.
- Assurer l'accompagnement personnalisé et le suivi individuel d'agents ou de stagiaires en situation de handicap ou de restriction d'aptitude à la demande de l'établissement. Rechercher, avec les personnes ressources et l'agent des solutions de compensation adaptée et raisonnable et s'assurer de leur bonne mise en œuvre.
- Apporter une expertise interne sur la thématique de l'emploi des personnes en situation de handicap.

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS

